

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Liberté personnelle et contrôles publics

Les caméras de surveillance se multiplient, dans les banques, les grands magasins, les rues et les préaux scolaires. Les radars routiers surgissent aux endroits les plus imprévus, trop tard pour que le conducteur en faffe puisse réagir, sources infinies de rentrées financières pour les pouvoirs publics. Le secret bancaire est l'objet d'attaques continuelles. On contrôle les urines des sportifs de pointe et, bientôt, celles des écoliers vaudois suspects de se droguer. On parle de greffer une puce électronique dans le bras de chaque nouveau-né, de façon à ne pas perdre sa trace au cas où on l'enlèverait. Dans certains pays, il suffit à un policier d'introduire le numéro de la plaque d'un suspect dans un ordinateur pour connaître non seulement son adresse et son état-civil, mais aussi son casier judiciaire, sa déclaration d'impôts, ses polices d'assurance et mille autres renseignements confidentiels.

Les séries policières américaines mettent en avant les services spectaculaires qu'apportent à la justice l'établissement de bases de données personnelles sur une bonne partie de la

population, l'exhaustivité des renseignements qu'on y trouve – empreintes, ADN, biographie détaillée, etc. –, l'unification des logiciels, qui permet l'intégration de fichiers tiers à la banque centrale de données, et la rapidité d'accès offerte par des machines surpuissantes.

Quand, face à cette invasion déferlante d'yeux et d'oreilles artificiels, on exprime quelque crainte pour l'avenir de la liberté individuelle, on nous répond que ces contrôles ne gênent que ceux qui se comportent mal. Celui qui respecte les vitesses imposées, traverse dans les passages jaunes, ne dissimule pas d'argent au fisc, ne se dope pas avant l'effort, ne consomme ni ne vend de stupéfiants n'a rien à craindre.

On acquiesce, parce que c'est logique. Mais en même temps qu'on acquiesce, on éprouve un léger malaise, parce qu'on sent que ce n'est pas tout à fait vrai.

D'abord, la question n'est pas seulement de savoir si l'observé est sans reproche. Il s'agit aussi de savoir si ceux qui l'observent le sont: nos politiques et nos administratifs sont-ils

sans reproche? On ne peut s'empêcher d'imaginer des abus ou des dérives. Lors de l'«affaire des fiches», par exemple, on a vu que les fichiers incriminés étaient mal tenus, que certains étaient disproportionnés, souvent caducs, voire inutilisables. On se dit aussi que ce gigantesque gisement de renseignements pourrait facilement être détourné de sa fin. Des pirates informatiques pourraient s'y glisser pour le plus grand profit de leurs commanditaires occasionnels. Pensons à ces gouvernements européens qui n'hésitent pas à recourir à des méthodes illégales pour connaître l'état de fortune de certains de leurs ressortissants. Cela engendre quelques inquiétudes.

Nous ne prétendons pas dénoncer un *Big Brother* vaudois ou suisse. Nous éprouvons juste une légère méfiance, pour le moment.

«Ces contrôles ne gênent que ceux qui se conduisent mal»? Ce serait peut-être vrai si nous étions de purs esprits. Mais l'homme est aussi un corps, placé dans l'espace et dans le temps. Cet aspect matériel détermine pour une part la façon dont il exerce sa liberté. En d'autres termes, l'homme n'est libre que s'il dispose d'une portion d'espace et de temps qu'il maîtrise, une bulle de souveraineté personnelle dans laquelle il peut se retirer et se recueillir, pour se refaire, pour

«être à soi», qu'il peut ouvrir à ses amis et interdire aux autres. C'est ce qui fait qu'aucun individu ne supporte qu'on lise par-dessus son épaule, parle sous son nez, ouvre son courrier, qu'on le dévisage ou qu'on entre dans sa chambre sans frapper. Cela ne signifie pas qu'il se conduit mal. La pudeur n'est pas de l'hypocrisie. Les persiennes n'abritent pas toujours de secrètes luxures.

Ce besoin vital d'être propriétaire de son corps et de ses alentours immédiats est durement malmené par l'omniprésence de ces instruments de contrôle.

On nous répondra avec raison qu'il n'y a pas de liberté individuelle sans un minimum de sécurité dans les rues. C'est vrai, et cette intrusion dans notre vie personnelle de la technique au service de l'ordre est une réponse nécessaire à l'augmentation du désordre et de la délinquance.

Mais il faut être conscient que c'est une réponse de pure contrainte, une réponse toute mécanique, bien éloignée de l'équilibre social vivant qu'assurent les mœurs et l'éducation... quand elles existent. Les radars et les caméras sont un moindre mal. Il convient de n'y recourir que parcimonieusement.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Stupéfiants: poursuivre dans toutes les mauvaises directions?

Fin mars 2008, les Chambres fédérales ont choisi d'entériner dans la loi la plupart des mauvaises habitudes prises en matière de politique de la drogue. On y découvre en particulier que la prescription d'héroïne deviendra un outil usuel à disposition des «intervenant». Mieux: d'autres stupéfiants pourront aussi être dispensés par les cantons. Après l'héroïne fédérale, écologique et pure, bienvenue à la *cocaine* durable à la mode Bundesplatz et au *shit* d'ordonnance!

La révision de cette loi stipule que les cantons doivent prendre des mesures de réduction des risques et d'aide à la survie en faveur des personnes ayant des troubles liés à l'addiction [...]. Ils créent les institutions nécessaires à cet effet ou soutiennent des institutions privées répondant aux critères de qualité requis. Traduites en français commun, ces dispositions apparemment pleines de générosité et de bon sens signifient notamment que les cantons auront l'obligation d'ouvrir des locaux d'injection!

Ces *shootoires* seront autant de zones de non-droit. Chacun pourra y consommer n'importe quel stupéfiant, quelle que soit sa provenance illégale, sous surveillance médicale. Il n'y a pas de plus sûr moyen d'ancrer les drogués dans leur mortelle dépendance. Les coûts induits seront bien entendu à la charge des caisses-mala-

die, de l'assurance-invalidité, de l'aide sociale, etc.

Globalement, les Chambres fédérales ont clairement refusé de faire un objectif principal de la recherche de l'abstinence. Écartant ainsi d'un revers de main dédaigneux les nombreux résultats négatifs d'études scientifiques et médicales internationalement reconnues, notamment sur la question de la prescription médicale de stupéfiants, la nouvelle loi envoie des messages dramatiques aux personnes fragiles susceptibles de sombrer dans la dépendance. En outre, elle décourage les toxicomanes d'envisager de vrais moyens de sevrage.

Ces trois remarques justifient en elles-mêmes un soutien sans faille au référendum lancé par les milieux de Jeunesse sans drogue et soutenu notamment par l'Association Romande contre la Drogue.

Le récent et cuisant refus des Lausannois d'ouvrir un *shootoir* dans leur ville semble indiquer que la tendance pourrait être en train de tourner: il ne faut laisser passer aucune occasion de la confirmer. Or les délais sont courts (fin juin) et le plein de signatures n'est pas encore fait. Il faut donc rapidement remplir la carte insérée dans cette livraison de *La Nation* pour la renvoyer aussitôt... même avec une ou deux signatures.

G. D.

Presse et justice

Quelque part dans le canton, un notable fait l'objet d'une enquête pénale sur son comportement en affaires (pas question de sexe ou de sang).

Les faits étant en partie publics, les médias s'en emparent; c'est leur droit. Mais il y a la manière.

24 heures a consacré à l'affaire pas moins de deux pages, dont la première avec portraits en couleur du prévenu, honoré – tenez-vous bien – d'une longue «interview vérité»... Rien que ça.

Cette prétention d'accorder en gros caractères un brevet de vérité à une partie, alors que l'instruction ne fait que commencer, est franchement déplaisante. Ce n'est plus de l'information, mais l'exploitation complaisante d'un fait divers encore largement discuté. On devine une opération de charme bien montée par le prévenu. L'appréciation serait la même à l'égard de la manœuvre publicitaire d'une autre partie.

Ce gonflement artificiel d'un fait divers sans gravité exceptionnelle est un bon exemple d'un défaut qui guette le journaliste soucieux d'attirer ou de retenir l'attention: le manque de sens des proportions. Une plume bien plus autorisée que la nôtre l'a écrit il y a plus de cinquante ans dans un article¹

qui n'a pas vieilli de Marcel Regamey sur la responsabilité de la presse. Bornons-nous ici à en reproduire ce passage:

«La plus grande qualité d'un journaliste est le sens des proportions.

Le journal médiocre mesure la hauteur des titres à l'intérêt présumé du lecteur. Un accident d'automobile provoquant la mort d'une notabilité locale prendra le pas sur l'événement lointain qui va changer la face du monde. Le sens des proportions est un des attributs de la culture. Lorsqu'il apparaîtra dans les pages de nos journaux, la cause de la presse sera gagnée.»

Ce rappel s'applique particulièrement dans le domaine de la justice pénale. Autant une large information sur un jugement est indispensable pour l'éducation du public – savoir au moins en gros ce qui est permis et ce qui est défendu – autant la phase d'instruction doit bénéficier d'un régime de discrétion inséparable de son efficacité (et d'ailleurs imposé par la loi).

PHILIBERT MURET

¹ Article paru dans *La Nation* du 2 mai 1957 et reproduit dans le Cahier de la Renaissance vaudoise N° 117 *La Plume de Marcel Regamey*, p. 250.

Un Anton Bruckner miraculeux

Au moment où se termine le cycle des concerts d'abonnement de l'Orchestre de Chambre de Lausanne, il convient de revenir sur l'un de ses événements marquants. Le huitième concert, donné les 10 et 11 mars 2008, avait une figure tout à fait inhabituelle: ne présentait-il pas nonante-cinq musiciens, plus un chœur, sur la scène de la salle du Métropole? C'est qu'une nouvelle fois, une opération miracle a réussi. En cette occasion, l'OCL s'est adjoint les services du Chœur et de l'Orchestre du Conservatoire de Lausanne – aujourd'hui devenu Haute Ecole de Musique – et ceux du Chœur de l'Opéra de Lausanne pour présenter un concert entièrement dédié à Anton Bruckner.

Il faut saluer un événement aussi remarquable, et cela pour plusieurs raisons. Au départ, il y a bien sûr Christian Zacharias, directeur artistique, dont l'élan infatigable ne cesse depuis huit ans d'enrichir la vie de notre communauté. Il y a son audace aussi, à franchir les barrières trop rigides qui séparent les genres, en voulant ouvrir ses programmes à des

œuvres aussi exigeantes et d'une pareille dimension: le *Te Deum* et la 9^e *Symphonie* de Bruckner, testament du compositeur.

Comme on peut s'en douter, pour réussir une telle gageure – car c'en est une! – plusieurs conditions doivent être réunies. Tout d'abord, il faut que les responsables des destinées de l'OCL et ceux du Conservatoire acceptent le projet de Christian Zacharias et mettent leurs forces en commun pour le mener à terme.

Mais décider est une chose, réaliser en est une autre. C'est ici qu'interviennent deux éléments majeurs. Le premier concerne le niveau d'excellence de l'Orchestre des élèves professionnels du Conservatoire. Sous la direction de son chef, Hervé Klopfenstein, il a fait, au cours des années, de tels progrès qu'il lui est devenu possible d'accéder à ce répertoire. Ce fait est l'un des critères (il y en a d'autres) qui a permis à Lausanne de devenir, avec les grandes villes suisses, une Haute Ecole de Musique, appellation reconnue sur le plan international. (Ici, on peut apprécier au passage la justesse

de l'investissement consenti il y a une vingtaine d'années par les autorités cantonales et communales pour offrir au Conservatoire le bâtiment et les conditions d'enseignement qui ont permis un développement aussi spectaculaire!)

Le second élément réside dans le changement d'état d'esprit des musiciens de l'OCL. Autrefois craintivement attachés à leur position de «professionnels», ils ne craignent pas aujourd'hui de jouer parfaitement le jeu de la collaboration: pour ce concert, à chaque pupitre étaient assis un élève et son mentor – musicalement et humainement, une riche et belle image, chargée de sens! De sorte que l'effectif nécessaire pour une symphonie brucknérienne a été atteint – nonante-cinq musiciens sur scène, et pour les cordes, seize premiers violons, quatorze seconds violons, dix altos, dix violoncelles, huit contrebasses – et cela, sans que jamais on soit gêné par la juxtaposition de deux ensembles. Au contraire, l'acoustique aidant, ce grand orchestre symphonique a fait preuve dans son jeu de la

souplesse et de l'expressivité que réclame Bruckner, tant pour sa *Symphonie* que pour son *Te Deum*, où les chœurs magnifiquement préparés par Véronique Carrot ont fait grande impression, avec une mention toute particulière pour le soprano solo Haïda Housseini.

Avec raison, au sortir du concert, Christian Zacharias nous faisait remarquer à quel point un concert de ce type met en évidence l'éventail impressionnant des ressources qu'offrent Lausanne et sa région, si l'on songe aux moyens réunis en cette occasion. Soyons-en conscients et reconnaissons et faisons en sorte que de telles rencontres perdurent.

Enfin, cette reconnaissance, comme le dit Antonin Scherrer dans sa substantielle analyse, étendons-la à Bruckner, dont la confiance en Dieu en faisait un «mystique gothique égaré», pour reprendre la belle expression de Wilhelm Furtwängler. Un mystique dont notre monde, si privé de références, a un si grand besoin, musicalement et spirituellement.

JEAN-JACQUES RAPIN

Pardon mère de Jacques Chessex

L'écrivain de Ropraz a perdu sa mère en février 2001, alors âgée de nonante-et-un ans. Habité depuis par ce deuil, il publie en ce début d'année un récit intime qui sonne comme le cri de l'absolue séparation: «*Simplement, j'étais sans toi*». Parvenue au soir de sa vie, la mère de Jacques Chessex demanda que ses cendres soient dispersées au Jardin du Souvenir. N'ayant pas de tombe devant laquelle se recueillir, son fils lui dresse aujourd'hui ce qu'il nomme lui-même un «*petit monument de mots*». *Pardon mère* est donc un hommage que le fils rend à sa mère, mais c'est aussi l'occasion pour l'auteur de s'accabler page après page. Implacablement, il se reproche de n'avoir pas su exprimer son amour à sa mère lorsqu'elle était encore de ce monde, de s'être montré ingrat, insultant

et querelleur, même lorsque l'âge et la cécité l'avaient beaucoup diminuée.

Son récit est souvent émouvant, empli de souvenirs tendres issus de l'enfance. Il évoque la figure d'une femme douce et forte à la fois, portée par une modestie naturelle et des convictions solides enracinées dans son austère Jura natal. L'auteur veut que ses mots rendent justice à cette femme à qui ni les épreuves ni les tragédies n'ont été épargnées. On savait la place que Jacques Chessex accorde à la figure de son père suicidé. Il dévoile aujourd'hui une relation très forte avec sa mère, mais une relation complexe, essentiellement implicite et désormais exaltée par la mort. Parmi les témoignages de reconnaissance que l'écrivain rend à sa mère, le don du langage mérite une mention

particulière: «*Anxieux parce que je ne paierai jamais ma dette à celle qui m'a donné cette langue. Comme si dans le secret du corps, dans le crâne, dans la bouche, les mots que je dis, les phrases que je fais, les expressions dont j'use, tout, toujours me venait d'elle, langue d'origine, charnelle, langue de fibre, d'ossature, de lait, de ventre, de salive, de larmes, langue première, langue maternelle. Là-dessus, bien après, la langue de mon père. Langue savante. Celle des étymologistes, du latin, de la grammaire, langue de l'histoire, langue apprise. Ce que je sens: langue de ma mère. Ce que je sais: langue de mon père*».

Mais Jacques Chessex ne saurait échapper à ses habituels travers. Bien que prétendant s'en garder, il n'épargne à ses lecteurs ni les évocations ambiguës, ni les comparaisons douteuses avec les nombreuses femmes qui ont jalonné sa vie, ni l'étalage complaisant de ses turpi-

tudes. Le lecteur demeure quelque peu sceptique devant le caractère absolu, implacable et «*imprescriptible*» de la faute dont l'écrivain s'accuse envers sa mère. Il le fait avec une telle outrance qu'elle finit par paraître ridicule. Lui-même reconnaît d'ailleurs le caractère excessif et théâtral de son accablement («*Dérision de mes sineries!*»).

Pardon mère exprime avec force la vénération que l'auteur porte à sa mère disparue, la violence du deuil et l'abîme de la séparation. Malgré ses excès et ses errements, le récit porte un témoignage sensible à cette relation complexe, faite de non-dits, de malentendus, de pudeur maladroite et d'amour inexprimé. C'est le mérite du livre de Jacques Chessex de rappeler indirectement que des relations généreuses et bienveillantes peuvent se vivre *ici et maintenant*, au-delà des réserves et des faux-semblants.

VINCENT HORT

La musique française à l'honneur

Vevey, salle del Castillo, mardi 13 mai: le pianiste français Roger Muraro, à l'allure dégingandée, arrive sur la scène et s'installe derrière son piano; en quelques mots, il introduit l'œuvre qu'il va interpréter, *Vingt Regards sur l'Enfant Jésus* d'Olivier Messiaen; élève d'Yvonne Loriod, épouse du compositeur, au Conservatoire de Paris, Muraro est, pour le moins, un spécialiste de la musique de Messiaen; il va nous le démontrer. Le temps de régler son tabouret, et voici qu'il nous emmène dans l'univers d'une œuvre colossale de plus de deux heures (avec tout de même une pause après une bonne heure de concert!), où de longues plages méditatives alternent avec des passages d'une difficulté technique ébouriffante. Au-delà de la performance physique, on retiendra avant tout l'engagement de l'artiste au service d'une musique qu'il habite et qui l'habite complètement. O combien méritée fut la *standing ovation* que lui réserva un public envoûté et qui n'est pas près d'oublier un pareil concert.

* * *

C'est avec intérêt et curiosité tout à la fois que nous nous sommes rendu le 24 mai dernier à la salle du Métropole à

Lausanne. Intérêt pour le programme entièrement consacré à la mélodie française, curiosité pour l'interprète: il est en effet rarissime d'entendre un contre-ténor dans un tel répertoire. Et quand ce contre-ténor s'appelle Philippe Jaroussky, véritable star dans le monde de la musique classique et spécialiste du baroque, la curiosité n'en est que plus grande. Chanter des mélodies françaises est un art difficile: il y faut une certaine maturité, un sens aigu du phrasé et une diction parfaite, propre à mettre en valeur le texte. Disons d'emblée que c'est sur ce dernier point que le chanteur français nous a le moins convaincu: ce n'est peut-être pas grave quand les poètes ont pour nom Sully Prudhomme ou Armand Sylvestre, mais cela nous paraît rédhibitoire quand il s'agit de Verlaine. A part cela, on admire sa conduite vocale, son sens des nuances, le refus des effets auxquels sa facilité pourrait l'entraîner; de plus, le choix des compositeurs était remarquable: il n'est pas fréquent d'entendre en concert des mélodies de Gabriel Dupont, Cécile Chaminade, Guillaume Lekeu, voire Ernest Chausson ou Reynaldo Hahn. Et quels bijoux le plus souvent!

FRÉDÉRIC MONNIER

Le Théâtre du Jorat fête ses 100 ans

Samedi 31 mai dernier, devant un millier d'invités (dont M. Samuel Schmid, représentant le Conseil fédéral, et M. Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat), le Théâtre du Jorat a dignement fêté son centième anniversaire, par la première représentation du spectacle *Monsieur René et le roi Arthur*.

Ecrit et mise en scène par Jean Chollet, cette fresque évoque les débuts de l'histoire de la «Grange sublime»: la création de *La Dîme* en 1903 dans un hangar des trams, la construction du fameux théâtre en bois à Mézières, les débuts difficiles d'*Henriette*, le grand succès d'*Aliénor*, les évocations historiques de *Tell* et de *Davel*, les pièces tirées de la Bible comme le *Roi David* ou *Judith*, et enfin la comédie de *La Belle de Moudon*.

Ces créations doivent leur originalité aux talents conjugués d'un écrivain, René Morax, et de deux musiciens, Gustave Doret puis surtout Arthur Honegger, sans oublier les costumes et décors de Jean Morax ou d'Alexandre Cingria.

Avec le recul du temps, on ne peut qu'être admiratif devant le courage de ces

pionniers, qui ont construit un magnifique théâtre à la campagne, puis qui ont su l'animer et le faire vivre, par une série impressionnante de créations originales. Si l'histoire du Théâtre du Jorat vous intéresse, ne manquez pas le spectacle à l'affiche de Mézières jusqu'à mi-juin.¹

Heureusement rénovée dès les années 1980, la «Grange sublime» a connu ces dernières années une belle augmentation de sa fréquentation, sous la direction de Jean Chollet. Après vingt ans de présence active, ce dernier va céder sa place l'an prochain à Anne-Catherine Sutermeister.

La nouvelle directrice pourra méditer la phrase conclusive de la pièce actuellement à l'affiche de Mézières, mise dans la bouche de René Morax et que nous citons de mémoire: «Le génie, c'est continuer».

ANTOINE ROCHAT

¹ Les dernières représentations auront lieu du 6 au 8 juin, puis du 13 au 15 juin 2008 (tél. 021 903 07 55, ou www.theatredujorat.ch).

Le lynchage médiatique des Serbes

IV. Le mobile géopolitique

Dans les trois articles précédents, nous avons montré – en nous fondant chaque fois sur les témoignages de personnes non serbes présentes sur les lieux – que les Serbes ont été et sont encore victimes d'un lynchage médiatique.

Qui est à l'origine de cette désinformation? Qui avait intérêt à faire éclater la Yougoslavie en poussant les républiques qui la constituaient à l'indépendance? Qui a intérêt à démanteler la Serbie en poussant sa province du Kosovo à faire sécession?

On a déjà vu que les coupables sont à rechercher parmi les puissances occidentales. Essayons d'être plus précis.

L'éclatement de la Yougoslavie

L'éclatement de la Yougoslavie débute en 1991, lorsque la Croatie et la Slovénie proclament conjointement leur indépendance. Cette double indépendance est immédiatement reconnue par deux Etats: l'Allemagne et le Vatican.

Les motivations du Vatican sont évidentes: la Croatie et la Slovénie sont les deux républiques catholiques de la Yougoslavie. La crainte était, tant à Rome qu'à Zagreb et à Ljubljana, que la Yougoslavie postcommuniste soit à nouveau dominée par la Serbie orthodoxe, comme elle le fut dans l'Entre-deux-guerres. Cette crainte fût-elle fondée, elle paraît un peu légère au regard des conséquences prévisibles de l'éclatement de la Yougoslavie.

Les motivations de l'Allemagne sont moins immédiatement évidentes, mais elles deviennent claires quand on se rappelle que la Croatie et la Slovénie font partie de la zone d'influence germanique depuis des siècles. Le général Gallois, qui fut l'un des conseillers stratégiques du président de Gaulle, commente: «L'Allemagne n'a pas abandonné ses desseins d'expansion, simplement elle le fait d'une manière infiniment plus intelligente. L'idée européenne est tombée à point.»¹ En effet, le nouveau poids lourd de l'Europe va contraindre l'Union européenne à reconnaître à son tour les deux républiques, rendant ainsi irréversible l'éclatement de la Yougoslavie: «A peine l'Allemagne s'est-elle réunifiée en 1990 après la chute du mur de Berlin en 1989, qu'en 1991, huit jours après la signature du traité de Maastricht, le 17 septembre 1991, à Bruxelles, par la bouche de Hans-Dietrich Genscher, elle contraint ses partenaires européens à reconnaître l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie.»² Ainsi, la réunification de l'Allemagne alla de pair avec une réinstauration de l'ordre germanique en Europe.

Cependant, l'enjeu géopolitique yougoslave prend une tout autre dimension quand on regarde qui se trouve derrière la Serbie d'une part, derrière l'Alle-

magne de l'autre. On devine aisément que derrière la Serbie se trouve la Russie, protectrice traditionnelle des peuples slavo-orthodoxes. Ce qu'on devine peut-être moins, c'est que l'Allemagne est la principale tête-de-pont des Etats-Unis en Europe, avant même l'Angleterre dont l'insularité limite l'influence sur le continent. Ajoutons que les pays européens et les Etats-Unis ont, au travers de l'OTAN, une politique commune face au reste du monde.

Contrairement à une confusion fort répandue, l'effondrement du bloc communiste n'a pas mis fin à la Guerre froide. La Russie reste une des puissances potentiellement capables de faire obstacle à l'hégémonie américaine, son étendue, sa situation et ses ressources énergétiques lui assurant un rôle déterminant sur le continent eurasiatique. La fameuse stratégie américaine du *containment*, mise en œuvre à l'époque de la Guerre froide pour «contenir» le bloc soviétique, est donc toujours d'actualité, mais à présent pour contenir le bloc slavo-orthodoxe. Les deux livres phares de la géopolitique américaine de «l'après Guerre froide» – *Le grand échiquier* de Zbigniew Brzezinski et *Le choc des civilisations* de Samuel Huntington – tombent d'accord sur ce point.

Les Serbes étant le peuple le plus nombreux des Balkans – près de dix millions en comptant les Serbes de Bosnie, soit deux fois plus que les Croates – le *leadership* naturel de la Serbie en Yougoslavie permettait à la Russie de conserver l'influence qui était auparavant celle de l'URSS dans les Balkans. L'éclatement de la Yougoslavie amoindrit nettement cette influence. La cerise sur le gâteau: l'indépendance du Monténégro, qui prive la Serbie – donc indirectement la Russie – d'un accès à l'Adriatique.

Selon Huntington, l'appui des Etats-Unis à la Croatie résulte d'un «calcul à long terme selon lequel deux puissances locales finiraient par dominer cette partie du monde [les Balkans], l'une à Zagreb, l'autre à Belgrade, l'une liée à Washington, l'autre englobée dans un bloc slave s'étendant jusqu'à Moscou.»³ Huntington va même jusqu'à reconnaître que les Etats-Unis sont directement impliqués dans l'opération *Tempête*, qui n'est rien d'autre que la plus grosse épuration ethnique – bien réelle celle-là – qui ait eu lieu en ex-Yougoslavie, opération qui a vu l'armée croate déporter au moins 150'000 Serbes hors de la province de Krajina: «Les conseillers américains participèrent à la planification de cette attaque de style américain, qui bénéficia de surcroît des renseignements livrés par les satellites espions américains.»⁴

Les Etats-Unis n'ont donc pas hésité à reprendre à leur compte la géopolitique du Reich en imposant dans les Balkans un retour à la carte de 1943: grande Croatie, grande Albanie, Serbie écrasée.

Hélas pour les Serbes, il ne suffisait pas aux Etats-Unis d'amoindrir l'influence de la Russie et de la Russie dans les Balkans en faisant éclater la Yougoslavie. La stratégie américaine exigeait le démantèlement de la Serbie elle-même.

L'indépendance du Kosovo

La Serbie en effet, bien que privée de son rayonnement yougoslave, reste, tant par l'importance de sa population que par sa situation centrale, le pivot des Balkans. Les Etats-Unis se devaient donc d'affaiblir encore la Serbie, comme l'ex-

plique Alexis Bautzmann dans l'éditorial du dernier numéro du magazine *Diplomatie*: «La volonté par les Américains de contrôler cet espace stratégique, tout en affaiblissant l'influence russe dans la région, semble constituer le fil conducteur d'une accession à l'indépendance qui n'a de réelle que le nom.»⁵

La Serbie et plus particulièrement sa province sud du Kosovo se trouvent à l'intersection de deux axes de communication stratégiques pour l'Europe centrale et orientale: un axe Nord-Ouest/Sud-Est, parallèle à la côte adriatique, reliant l'Autriche et la Grèce, et un axe Est-Ouest reliant l'Adriatique et la mer Noire. Ce dernier axe est particulièrement important pour l'acheminement à l'Ouest du pétrole de la mer Caspienne. Quant au Danube, dont on sait l'importance stratégique pour toute la «Mitteleuropa», après avoir pris sa source en Bavière, traversé l'Autriche et la Hongrie, et avant de longer la frontière roumano-bulgare jusqu'à la mer Noire, il traverse la Serbie en passant par Belgrade.

Profitant de la suspension de la souveraineté serbe sur le Kosovo consécutive à l'intervention de l'OTAN en 1999, les Américains ont installé dans l'est de cette province ce qui n'est rien d'autre que leur plus grande base hors du territoire des Etats-Unis: *Camp Bondsteel*. Il ne s'agit pas d'une base militaire ordinaire avec ses casernes, ses terrains d'exercice et ses pistes de décollage, il s'agit d'une véritable ville de 7'000 soldats, avec ses bars, ses fast-foods, ses boutiques, ses chapelles, etc. Manifestement, les Américains n'ont pas l'intention de s'en aller demain...

Les Etats-Unis contre la Russie

En 1989, les bases américaines les plus avancées en direction de l'Est se situaient à Berlin et dans le Golfe persique. Moins de vingt ans plus tard, l'Amérique et ses vassaux de l'OTAN ont des bases dans presque tous les pays anciennement alliés de l'URSS, du Kazakhstan à l'ex-Yougoslavie en passant par les pays baltes et l'Ukraine. Les années 2000 ont vu le déploiement de l'OTAN «sous le ventre» de la Russie, en Afghanistan puis en Irak.

La carte ci-dessous montre la grande concentration de bases dans les Balkans et donc l'importance stratégique de cette zone pour les Etats-Unis. Les flèches indiquent les axes de déploiement des troupes américaines qui seraient ame-

nées à intervenir dans les champs pétroliers du Golfe et de la mer Caspienne.

Pour remodeler les Balkans à leur avantage, l'Amérique et ses alliés ont mobilisé contre les Serbes les irrédentismes musulmans en Bosnie et au Kosovo. Comme dans l'affaire des ventes d'armes américaines à l'Iran, on voit que les Etats-Unis n'hésitent pas à utiliser l'islam pour atteindre leurs objectifs. Ce stratagème explique aussi les pressions occidentales pour que la Russie cède au séparatisme des islamistes en Tchétchénie.

L'agression des puissances occidentales contre la Serbie ne s'explique pas par la «défense des droits de l'homme» et le «maintien de la paix», comme les médias ont réussi à le faire croire à l'opinion publique occidentale, mais par les prétentions américaines à l'hégémonie mondiale, qui passent par un encerclement de la Russie et la réduction de sa sphère d'influence.

Conclusion

Nos lecteurs sont bien placés pour savoir que le lynchage médiatique peut viser un Etat: la Suisse a été victime de ce genre d'attaque lors de l'affaire des fonds en déshérence. Comme l'explique l'ancien rédacteur en chef adjoint de France 2 Jacques Merlino, «l'information est une arme de guerre, utilisée comme telle par ceux qui en mesurent l'importance»⁶.

Le lynchage médiatique des Serbes, gigantesque entreprise de désinformation qui les a diabolisés aux yeux de l'opinion publique occidentale, était nécessaire pour justifier les différentes phases de l'agression des puissances occidentales contre un pays européen, agression sans précédent depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

NICOLAS DE ARAUJO
DENIS RAMELET

¹ P.-M. Gallois, *Le consentement fatal*, éd. Textuel, Paris, 2001, p. 93.

² Id., p. 91.

³ S. Huntington, *Le choc des civilisations*, trad. fr., Odile Jacob, Paris, 1997, p. 315.

⁴ Ibid.

⁵ *Diplomatie*, N° 32, p. 3.

⁶ Jacques Merlino, *Les vérités yougoslaves ne sont pas toutes bonnes à dire*, Paris, Albin Michel, 1993, page 4 de couverture.

La carte est extraite de l'ouvrage d'Alexandre del Valle, *Guerres contre l'Europe*, éd. des Syrtes, Paris, 2001, p. 417.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne



Les fanfares en danger?

Le 18 avril 2008, le Conseil d'Etat vaudois a lancé une procédure de consultation pour un projet de loi sur les écoles de musique. Avant de traiter de ce projet de loi, il convient de décrire ce qu'il en est de l'enseignement parascolaire de la musique dans notre canton.

Actuellement, les écoles de musique vaudoises sont réunies au sein de deux organisations faïtières différentes. Cette distinction est fondamentale et se base principalement sur la nature et l'origine des écoles de musique concernées. Il y a tout d'abord une septantaine d'écoles de musique liées à une fanfare qui forment un total de mille sept cent cinquante élèves. Ces écoles sont fédérées, tout comme la fanfare dont elles dépendent, au sein de la Société Cantonale des Musiques Vaudoises (SCMV). Celle-ci organise notamment tous les cinq ans la cantonale des fanfares, coordonne les girons et met sur pied annuellement un camp de musique pour jeunes musiciens, dont le soussigné peut – subjectivement il est vrai – témoigner de la qualité et du succès, tant musical que social. La SCMV organise également concours et examens: aiguillons bien

connus du progrès personnel. Accessoirement à leur rôle pédagogique certain, elles ont notamment pour but d'assurer la relève des effectifs musicaux de la fanfare dont elles dépendent.

Les autres écoles sont par ailleurs fédérées au sein de l'Association vaudoise des Conservatoires et Ecoles de Musique (AVCEM). Il s'agit d'écoles plus «citadines» et la plupart se trouvent sur l'arc lémanique. Bien qu'elles comptent en leur sein des orchestres, ces écoles ne sont en principe pas liées à un ensemble de musique du type d'une fanfare. Ce sont des écoles au plein sens du terme qui imposent généralement, en plus des cours d'instrument, des cours de solfège. Elles sont organisées comme telles, avec un directeur, des professeurs titulaires d'un papier professionnel et des examens par degrés. Leur but pédagogique est principalement de dispenser à l'élève une culture musicale la meilleure possible et d'aiguiller son esprit par la pratique instrumentale. On ne peut qu'approuver.

On l'aura compris, si les deux organisations musicales qui se côtoient dans notre canton peuvent viser des buts tant

soit peu différents, leur existence commune reste néanmoins un atout culturel. Elles ne se contrarient aucunement l'une l'autre.

Cependant, à la suite d'interventions parlementaires, le Conseil d'Etat a décidé qu'il convenait de légiférer. Il lui a effectivement été signalé que des disparités existaient entre les écoles de musique et même entre les deux associations faïtières, des inégalités dans le traitement des professeurs, entre les programmes d'enseignement, entre les taxes d'écolage payées par les parents... Il convient, selon le Conseil d'Etat, «d'harmoniser»; autant dire, équilibrer en centralisant. Le projet est clair. Il s'agit de ne créer plus qu'une seule organisation, étatisée, qui regroupera six conservatoires régionaux auxquels les écoles de musique adhéreront en respectant un certain nombre de conditions prévues par la loi. Celles qui seront les plus touchées seront les écoles de fanfare, qui ne disposent pas des moyens des conservatoires, ni financièrement, ni humainement.

Effectivement, si elles ne respectent pas les conditions légales, le soutien

étatique qui leur est aujourd'hui donné par voie de subventions et par l'intermédiaire des deux organisations faïtières leur sera refusé. Elles devront se débrouiller seules financièrement, en comptant sur leur commune qui paiera probablement déjà pour le conservatoire régional, et en augmentant les taxes d'écolage. Ne pas se plier serait suicidaire.

Là est le véritable nœud du problème. En distinguant l'enseignement de la pratique au sein de la fanfare, cette loi risque de couper les liens entre l'école de musique et l'orchestre. Ces liens sont aujourd'hui très forts; au fil des ans, dépendantes de leur relève, les fanfares intègrent, en accord avec son professeur, le jeune musicien, petit à petit, morceau par morceau, jusqu'à ce qu'il finisse au comité...

Si le projet du Conseil d'Etat devait se concrétiser dans sa forme actuelle, les fanfares de nos villages perdraient leur «vivier musical». Elles risquent donc à terme de disparaître et les trompettes se seront tues pour faire place à l'Egalité.

FÉLICIEN MONNIER

Revue de presse

Pérennité du provisoire

L'adoption par les Chambres fédérales d'une augmentation provisoire des taux de la TVA pour renflouer l'assurance invalidité (AI) permet à Beat Kappeler d'exprimer, dans *Le Temps* du 31 mai, ses craintes quant au caractère provisoire de cette hausse:

[...] En 2016, le prélèvement supplémentaire affecté à l'AI sera supprimé, lit-on dans les textes. Doit-on se fier à cette assurance? L'histoire de la fiscalité, de tous les temps et de toutes les nations, n'est pas concluante sur ce point.

[...] L'impôt fédéral direct était un impôt provisoire (il l'est encore aujourd'hui, réd.) introduit pendant la guerre de 1939-45. Il fallait financer les charges énormes de la mobilisation. Mais après la guerre, l'impôt «pour la défense» était là, les dettes aussi, et à intervalles réguliers, le peuple était prié de prolonger le prélèvement, qui restait provisoire, bien sûr... c'est devenu le courant normal du financement de l'Etat central.

Les Français s'acquittent de la «contribution sociale généralisée» depuis des années, un impôt provisoire pour colmater les trous de la sécurité sociale. Les trous sont toujours là, l'impôt aussi.

En Allemagne, les charges passagères de la réunification devaient être financées par «le supplément de solidarité». Dix-huit ans plus tard, les Allemands paient toujours, sans broncher. Et pour terminer le tableau, le journal italien *Il Sole* rappelait récemment que dans le montant des impôts sur le carburant se trouvait toujours «l'impôt pour l'Abyssinie», ce financement de la conquête de l'Ethiopie voulue par Mussolini en 1935.

[...] La remise en activité (des rentiers AI, réd.) est la condition pour que l'augmentation «provisoire» de la TVA soit vraiment provisoire. Sinon, la promesse des parlementaires n'est que du papier, comme l'est devenu l'impôt pour l'Abyssinie. [...]

Renflouer est nécessaire; assainir l'est tout autant.

Ph. R.

L'union lémanique

Les conseillers d'Etat Broulis et Longchamp ont eu la vedette en proposant un cofinancement de projets com-

muns à Vaud et Genève, lors du «Forum des 100» organisé par l'*Hebdo*. M. Daniel Audétat nous en parle à nouveau dans le numéro du 29 mai (article intitulé: «Union ou désunion, l'heure de vérité du Léman»):

[...] Mais la partie n'est pas gagnée. Comme a pu en juger le lundi suivant déjà le président Broulis... Ce jour-là, avec trois de ses collègues vaudois, il a reçu à Lausanne une délégation de quatre membres du Gouvernement genevois. Le ciel était gris, l'ambiance aussi. La rencontre était prévue depuis quelque temps déjà pour permettre aux ministres les plus concernés de confronter leurs vues sur la nouvelle stratégie régionale. Avant qu'elle ne soit formellement présentée et débattue au sein des deux exécutifs.

Comme on pouvait s'y attendre, certains conseillers d'Etat ont mal pris l'avant-première au Forum des 100 de l'éblouissant duo Broulis-Longchamp. A une année des élections cantonales genevoises, des magistrats maugréent: si ces deux-là s'entendent si bien, c'est d'abord parce qu'ils sont radicaux... A ce régime, réflexes partisans et tactiques personnelles pourraient reprendre le dessus, comme aux pires jours qu'ont connus les deux gouvernements. [...]

Ah! les élections! Si ce projet était favorable à l'image des radicaux lors du prochain round électoral, ce serait bien fâcheux! Question: comment nos gouvernements peuvent-ils prendre des décisions conformes au bien commun alors qu'ils sont nécessairement préoccupés au premier chef par la victoire électorale de leur parti? Nous proposons à l'*Hebdo* de soumettre ce problème aux cogitations des 100 du Forum 2009.

E. J.

L'indispensable ennemi

Sous le titre «L'étranger, cet ennemi», *L'Hebdo* du 29 mai reproduit un texte d'Umberto Eco. L'écrivain italien raconte que, lors d'un séjour à New York, un chauffeur de taxi pakistanais lui a demandé qui étaient les ennemis de l'Italie:

[...] Il a précisé qu'il voulait savoir avec quels peuples nous étions en guerre depuis des siècles pour des raisons territoriales, des haines ethniques, des violations de frontières, etc. Je lui ai répondu

que nous n'étions en guerre contre personne. Mais lui voulait savoir qui étaient nos adversaires historiques. Je lui ai répété que nous n'en avions pas, que la dernière guerre remontait à cinquante ans en arrière, que nous l'avions commencée avec un ennemi et achevée avec un autre. Ma réponse ne l'a pas satisfait. Comment se peut-il qu'un peuple n'ait pas d'ennemi? [...]

Après avoir quitté le Pakistanais, l'auteur poursuit sa réflexion:

[...] J'aurais dû lui répondre: ce n'est pas vrai que les Italiens n'ont pas d'ennemis. Du moins pas d'ennemis extérieurs. Car à l'intérieur, les Italiens se querellent continuellement [...]. C'est l'Université de Bologne contre celle de Livourne, les

Guelfes contre les Ghibellini, le nord contre le sud, les fascistes contre les partisans, la mafia contre l'Etat, le gouvernement contre la magistrature. [...]

En fin de compte, je suis convaincu qu'un des malheurs de ce pays au cours des soixante dernières années est de ne pas avoir eu de vrais ennemis. [...]

Beaucoup de démocraties modernes n'ont plus le privilège d'avoir une personne et une famille au sommet de l'Etat pour incarner l'unité nationale au-dessus des partis; elles sont en quelque sorte condamnées à se déchirer intérieurement. A moins qu'un ennemi extérieur ne recrée leur unité. Triste perspective.

E. J.

Le Coin du Ronchon

De l'influence du prix de l'essence sur la survie des mammoths

Les mammoths, qui ont disparu il y a plus de trois mille cinq cents ans, ont été victimes à la fois du réchauffement progressif de la planète à la fin de la dernière glaciation et de la chasse menée par l'homme. Telle est la conclusion d'une récente étude espagnole, relatée il y a quelques semaines par une dépêche de l'Agence télégraphique suisse.

Cette soudaine découverte apparaît d'autant plus vraisemblable qu'elle correspond en tous points à ce que l'auteur de ces lignes a appris à l'école il y a bientôt trente ans. On aurait tort, pourtant, de persifler: autrefois, cette information n'évoquait rien d'autre que l'évolution normale du monde préhistorique vers la civilisation. Dans le contexte actuel, par contre, la fin tragique des mammoths nous renvoie aux préoccupations existentielles de notre société: destruction de la nature par l'homme, cruauté envers des animaux sans défense (si l'on ose dire...), intolérance face à des modes de vie alternatifs, méfaits de la mondialisation, mitage du territoire, non-respect des différences, et bien sûr le fameux réchauffement climatique – qui s'est peu manifesté ces dernières semaines, mais dont on sait qu'il est causé par les gaz

d'échappement de nos voitures. Pour un peu, les écoliers qui apprennent cela aujourd'hui vont s'imaginer qu'un trafic automobile infernal recouvrait déjà notre planète il y a trois mille cinq cents ans.

Cet ancrage dans l'actualité n'a d'ailleurs pas échappé aux chercheurs, lesquels précisent que cette étude peut nous aider à comprendre les futurs impacts du changement climatique actuel sur la biodiversité. En d'autres termes, si nous continuons à chauffer nos appartements et à rouler avec nos voitures, nous n'aurons bientôt plus de mammoths et ce sera bien fait pour nous. Cette comparaison simpliste ne tient évidemment pas compte du prix de l'essence, qui était certainement beaucoup plus bas à l'époque. Pour autant, elle ne manquera sûrement pas d'inspirer quelques naturocrates cantonaux ou fédéraux qui tenteront de nous convaincre que nous vivrions plus heureux s'il faisait beaucoup plus froid et que des troupeaux de mammoths à poils laineux traînaient à longueur d'année dans nos rues enneigées.

Dès ce samedi et pour un mois, cette vision pourrait nous paraître idyllique.

LE RONCHON